Envoyé en préfecture le 10/03/2022

Reçu en préfecture le 10/03/2022

Affiché le

ID: 035-213503345-20220301-D0152022-DE

DELIBERATION

DU

CONSEIL MUNICIPAL DE THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 1er MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 1^{er} mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :

Mercredi 23 février

2022

Affichage:

Du mercredi 9 mars au lundi 9 mai 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 29 Présents: Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BONNAFOUS Catherine, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien

Procurations de vote et mandataires : Mme BOULEAU Jocelyne ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M. STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme VILLARET Caroline ayant donné pouvoir à M.LEJOLIVET Bertrand

Mme Virginie POINTIER est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 23 février 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

15-2022 - Aménagement – Convention pour l'effacement des réseaux aériens – allée du petit champ carré : validation

Rapporteur: Jaroslava JOUAULT

VU le code général des collectivités territoriales.

VU l'avis favorable du bureau municipal du lundi 31 janvier 2022

VU l'avis favorable de la commission Aménagement Patrimoine Mobilité Accessibilité du mardi 22 février 2022

Dans la ZAC de la Vigne 3 – phase 3, l'aménagement des lots régulés « maison conteneurs avec jardin» a nécessité un accès, pour quelques parcelles, depuis l'Allée du Petit Champ Carré.

De ce fait, l'état existant de la chaussée, Allée du Petit Champ Carré, s'est davantage détérioré avec la réalisation des travaux. La chaussée doit être reprise par des travaux neufs. Au droit de l'aménagement de la ZAC, l'allée dispose de réseaux aériens, électriques et de télécommunications, qui devront être enfouis avant de réaliser les travaux de voirie. Par conséquent, la commune a sollicité le Syndicat Départemental d'Electrification d'Ille-et-Vilaine pour réaliser cet effacement des réseaux. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage unique est proposée à la commune par le SDE35.

Pour la partie réseaux électriques, le montant estimé à la charge de la commune est de 9 184.17 €HT Pour l'infrastructure des télécommunications, le montant estimé à la charge de la commune est de 9 166.73 €HT, avec l'option B (la commune cède le réseau à Orange après l'opération conformément à la délibération 73/2019)

Envoyé en préfecture le 10/03/2022 Reçu en préfecture le 10/03/2022

Affiché le

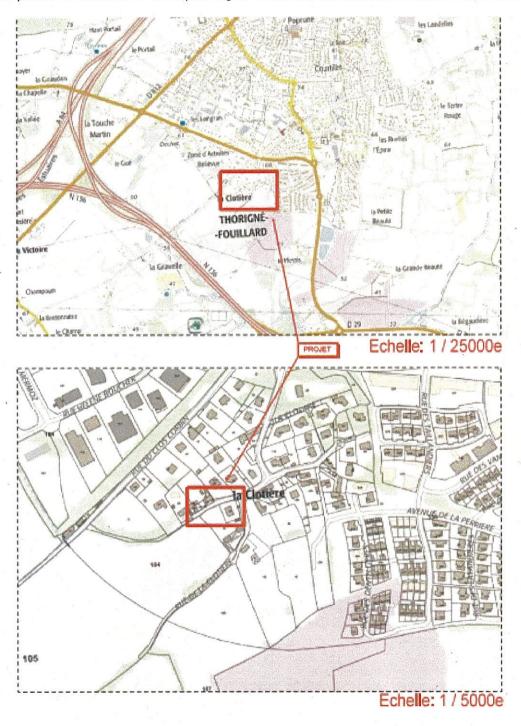
ID: 035-213503345-20220301-D0152022-DE

Après débat et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil Municipal :

ACCEPTE la convention de maitrise d'ouvrage unique du Syndicat Départemental d'Electrification d'Ille-et-Vilaine relative aux travaux d'effacement des réseaux,

INSCRIT les crédits nécessaires au budget de la ZAC de la Vigne,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.



Pour extrait conforme, Le Maire, Gaël LEFEUVRE